

POUR LES SALARIÉS

COMPRENDRE LE CONGÉ PATERNITÉ ET D'ACCUEIL DE L'ENFANT

LE CONGÉ PATERNITÉ EST DE 25 JOURS CALENDAIRES POUR UNE NAISSANCE SIMPLE ET DE 32 JOURS POUR DES NAISSANCES MULTIPLES. AU TOTAL IL S'AJOUTE AU CONGÉ DE NAISSANCE.

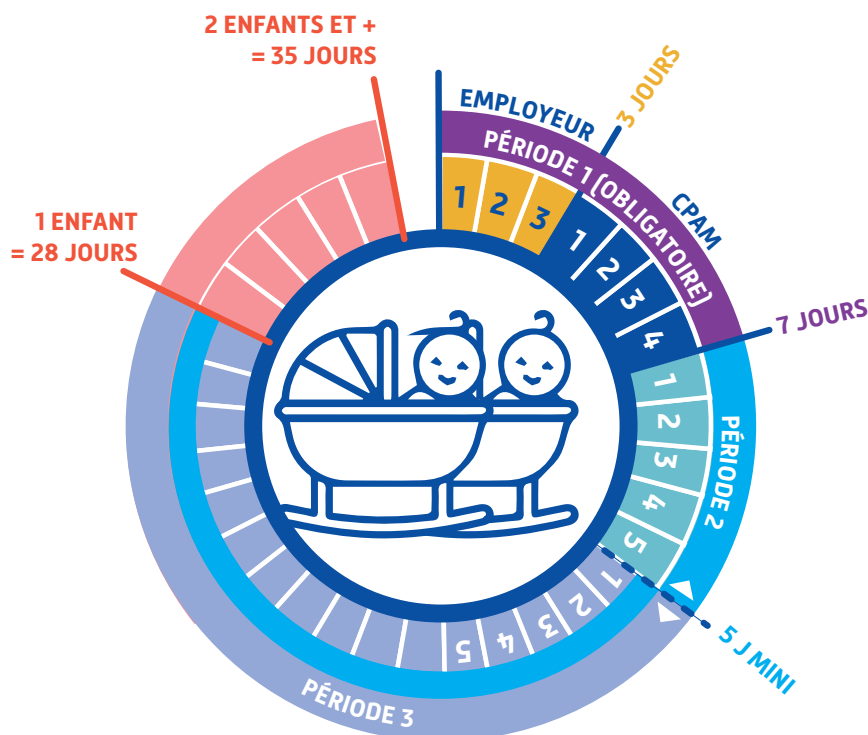
1 ENFANT > 28 JOURS

2 ENFANTS ET +



LE POINT DE DÉPART ? TOUT DE SUITE !

Le congé doit être au **minimum de 7 jours obligatoires**, dès la naissance ou dès le 1^{er} jour ouvrable suivant. Si le salarié ne prend pas la totalité du droit à congés, le solde sera pris en une ou deux fois (minimum 5 jours), dans les 6 mois suivant la naissance.



La **première période** doit être prise avec un minimum de 7 jours, dont les 3 jours employeurs.

Il reste 21 ou 28 jours maximum à prendre en 1 ou 2 périodes d'une **durée minimale de 5 jours** pour chaque période, dans les 6 mois suivant la naissance.




À chaque période, un nouveau signalement ou une attestation sur net-entreprises est nécessaire pour calculer l'indemnisation.



Retrouvez tous les bénéficiaires et toutes les infos sur ameli.fr > droits et démarches.

LE CONGÉ PATERNITÉ EN PRATIQUE





EN DSN, DEPUIS MON LOGICIEL DE PAIE

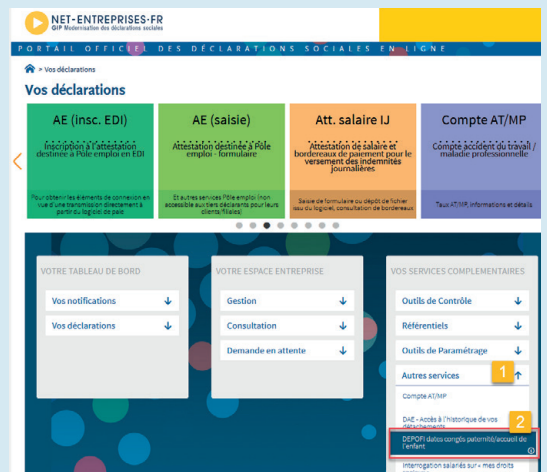
- 
 1 J'envoie sur « dsnpj » l'extrait d'acte de naissance.
- 
 2 Je renseigne l'absence sur mon logiciel et je valide mon signalement.
- 
 3 Je m'assure de la reconstitution de l'attestation et du paiement dans le tableau de bord.

NOM/PRÉNOM	CONF	SUIVI	LIRE	OPTION
PREDO Pauline	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
RAKIN ELIS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
DUPONT Bruno	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



HORS DSN, PAR NET-ENTREPRISES

- 
 1 J'envoie sur la BAL dédiée « dsnpj » l'extrait d'acte de naissance.
- 
 2 J'utilise DEPOFI* pour transmettre les périodes de fractionnement une par une, ligne par ligne.
- 
 3 Je fais mon attestation de salaire sur l'ancien système pour chaque période à chaque fois.
- 
 4 Je m'assure du suivi en lisant les comptes rendus dans ma messagerie électronique.



(*) N'utilisez le service DEPOFI que lorsque le signalement paternité est impossible